



SNUipp-FSU 48 – académie de Montpellier

Madame la Rectrice,

Lors du dernier Comité Technique Académique, vous avez présenté aux représentants des personnels élus un projet de refonte des postes de maître-formateur (PEMF) dans l'académie.

Les postes de DEA et de PEMF disparaîtraient, pour laisser la place à un « maillage » d'écoles dispersées sur chaque territoire départemental dans lesquelles exerceraient des personnels choisis par le DASEN sur des missions annuelles.

Outre que ne plus faire apparaître de postes de formation est le meilleur moyen, à terme, d'affaiblir celle-ci, l'identification et la valorisation des compétences des personnels formateurs laissées à la seule responsabilité des DASEN rompt tout principe d'équité de traitement à diplôme requis équivalent.

Si les écoles d'application, viviers de recherches et d'échanges, doivent évoluer y compris dans leur dénomination, elles doivent surtout être maintenues partout où elles existent et se développer. Leur maillage doit se faire sur tout le territoire (REP, rural, urbain) et tout type de postes. Le recours à des postes isolés ne doit être envisagé que pour couvrir des besoins sur tous les secteurs et tous les niveaux.

Ce projet est censé accompagner la formation initiale dite « rénovée » et répondre aux besoins des formations continuée et continue. De quelle formation continue parlez-vous, elle qui est réduite à sa plus simple expression ces dernières années ?

De même il y a fort à craindre que la redéfinition des missions des PEMF n'impacte très rapidement celles des conseillers pédagogiques.

Nous dénonçons le dévoiement des missions des formateurs-trices qui en feraient des relais des prescriptions ministérielles ou des évaluateurs-trices des stagiaires. Ils/elles doivent conserver leur rôle de conception de la formation.

Nous vous demandons, Madame la Rectrice, de revenir sur ce projet et d'engager un véritable dialogue sur ce thème de la formation des professeurs des écoles.

NOM/ Prénom	Lieu d'exercice	Signature